



HAL
open science

Les idéologies professionnelles : Une analyse en classes latentes des opinions policières sur le rôle de la police

Philippe Coulangeon, Geneviève Pruvost, Ionela Roharik

► To cite this version:

Philippe Coulangeon, Geneviève Pruvost, Ionela Roharik. Les idéologies professionnelles : Une analyse en classes latentes des opinions policières sur le rôle de la police. *Revue française de sociologie*, 2012, 53 (2), pp.493-527. 10.3917/rfs.533.0493 . hal-01719467v2

HAL Id: hal-01719467

<https://sciencespo.hal.science/hal-01719467v2>

Submitted on 19 Oct 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Philippe COULANGEON
Geneviève PRUVOST
Ionela ROHARIK

Les idéologies professionnelles

Une analyse en classes latentes des opinions policières sur le rôle de la police

RÉSUMÉ

En l'absence d'enquête sur le vote policier, l'étude des idéologies professionnelles, qui traduisent une forme de politisation des policiers ordinaires, partie intégrante de la socialisation professionnelle, permet d'approcher les orientations politiques du monde des policiers. À partir d'une enquête par questionnaire auprès de 5 221 policiers de tous grades, on a procédé au relevé des dissensions idéologiques sur la conception du métier policier. L'analyse est fondée sur la méthode des classes latentes, dont l'application fait ressortir trois classes d'opinion que l'on a qualifiées de *répressive*, *médiane* et *préventive*. Ces trois profils permettent de distinguer les policiers sur la question des missions prioritaires de la police, des populations à surveiller, des partenaires avec qui collaborer et des causes de la délinquance. L'analyse des propriétés sociales et professionnelles des policiers relevant de chacune des trois classes d'opinion montre ensuite la prépondérance des caractéristiques professionnelles sur les variables sociodémographiques dans la distribution au sein des trois classes.

Selon le paradigme interactionniste, l'unité de façade des professions, assurée par les autorisations légales d'exercer, le corporatisme, les associations professionnelles, un code de déontologie, une « licence » et un « mandat » (Hughes, 1996), ne constitue pas une preuve d'homogénéité de ses membres, qui appartiennent à des spécialités, des « segments » professionnels concurrents, et entretiennent des rapports distincts à leur métier selon les statuts qui leur sont assignés et leur étape dans la carrière (Strauss, 1992). De cette hétérogénéité naît une pluralité de conceptions du métier qui s'affrontent dans les arènes professionnelles ou au-delà, donnant lieu à des débats que l'on qualifiera d'« idéologiques » à l'instar de Strauss, pour qui « l'identité professionnelle peut être considérée comme l'homologue de l'idéologie d'un mouvement politique » (1992, p. 83).

La grande force de la définition straussienne des arènes professionnelles comme lieu politique de débat, c'est qu'elle ne réduit pas le champ politique aux partis politiques, aux professionnels de la politique, aux opinions publiques

ou aux médias. Les professions forment un « monde social » constitué d'une arène dans laquelle sont débattus des points de vue sur les manières de faire et sur la place de la profession au sein de la société. Dans la police, cet affrontement entre points de vue divergents et dimension politique du débat est immédiatement perceptible car le contenu même des missions assignées à la police (prévention *vs* répression, police de proximité *vs* police de maintien de l'ordre) est directement débattu à l'Assemblée nationale et au Sénat, et fait partie des lignes de partage entre partis politiques, entre conceptions « de droite » et « de gauche » de la police et de ses missions.

Ces débats au sein de la police prennent une forme instituée : la quantité de syndicats professionnels et leur très forte représentativité (les policiers figurent parmi les fonctionnaires les plus syndiqués) témoignent de la vigueur des débats internes à la profession. Les élections syndicales dans la police constituent de fait un observatoire de l'adhésion des policiers à la politique gouvernementale.

L'analyse des idéologies professionnelles ne saurait cependant porter uniquement sur les arbitrages parlementaires, politiques ou syndicaux ou encore les moments d'action collective, formalisés et publicisés. Elle peut aussi être déclinée à un niveau plus microscopique sur la scène même de l'activité professionnelle – comme on le voit dans d'autres métiers comparables, tels que les pompiers (Pudal, 2011) –, où se nouent des conflits d'opinion entre pairs (policiers) ou avec les « profanes » (les non-policiers), contribuant à créer une sociabilité délibérative. Ce type d'échange localisé constitue le terreau même du débat public démocratique en ce qu'il autorise « un pluralisme agonistique » (Mouffe, 1993). Encore faut-il cependant que l'ensemble des positionnements politiques puissent s'exprimer sur le lieu de travail.

Les policiers disposant d'un mandat syndical bénéficient de cette possibilité. Ils ne sont pas soumis au devoir de réserve et peuvent s'exprimer librement dans les médias. Mais ce n'est pas le cas des autres fonctionnaires de police, qui doivent bénéficier d'une autorisation ministérielle pour s'exprimer publiquement. Entre pairs, dans l'exercice de leur fonction, les policiers sont-ils pour autant muselés ? L'organisation policière dispose de « coulisses » très étendues, soustraites à la vue du public et de la hiérarchie, qui permettent un niveau de relâchement assez élevé et lèvent partiellement l'obligation de réserve dans l'entre-soi des policiers de même grade (Pruvost, 2008). Sans nécessairement désigner leur appartenance à tel ou tel parti politique, les policiers énoncent des maximes traduisant des points de vue généraux sur la gestion de l'insécurité, les méthodes de travail, les divers ministres de l'Intérieur et la politique gouvernementale. S'affrontent implicitement ou explicitement des idéologies partisans adverses qui marquent la « politisation » de la conversation (Duchesne et Haegel, 2004 ; Braconnier, 2010).

Près de vingt ans après les travaux pionniers de Monjardet et Gorgeon (1993, 1996, 1999, 2004), nous avons procédé, à partir d'une enquête par questionnaire (Coulangeon, Pruvost et Roharik, 2003) auprès de 5 221 policiers de tous grades, au relevé de ces dissensions idéologiques sur la manière

d'exercer le métier de policier en 2003. Cette date a son importance : entre 2000 et 2002, Jean-Pierre Chevènement lance la police de proximité. Le 21 avril 2002, Jean-Marie Le Pen se qualifie pour le second tour de l'élection présidentielle de 2002 ; trois semaines plus tard, Nicolas Sarkozy est nommé ministre de l'Intérieur au gouvernement Raffarin. Il met alors fin à la police de proximité et il est, à l'époque, accueilli très favorablement par des policiers très critiques à l'égard de cette réforme. Autant d'événements susceptibles d'expliquer une partie des résultats obtenus, explorés en deux temps. On montrera tout d'abord que le positionnement politique des policiers constitue un point aveugle de la plupart des enquêtes de grande envergure consacrées au monde policier, dont l'étude ethnographique souligne pourtant l'intérêt. On étudiera ensuite la distribution des policiers dans trois classes d'opinion – *répressifs*, *préventifs* et *médians* – définies au moyen d'une analyse des classes latentes effectuée sur une série de questions d'attitude et d'opinion présentes dans le questionnaire de l'enquête.

Encadré I. – *Présentation de l'enquête*

5 221 policiers ont répondu sur les 10 000 visés par correspondance, sur la base du tirage aléatoire de 87 services. Afin de bénéficier d'une dynamique de groupe et de lever le problème de l'absence d'anonymat d'un questionnaire adressé nominativement à des policiers tirés aléatoirement dans l'ensemble du fichier des personnels, on a opté pour une passation à l'ensemble d'un service par direction de police : sécurité publique (SP), police judiciaire (PJ), compagnies républicaines de sécurité (CRS), police aux frontières (PAF), renseignements généraux (RG), direction de la formation de la police nationale (DFPN), en excluant les élèves en école de police, les services non métropolitains, la direction de la surveillance du territoire et les personnels affectés au ministère de l'Intérieur.

Dans chaque direction de police, on a déterminé des services petits, grands et moyens dans lesquels le tirage aléatoire a été effectué, proportionnellement à leur poids dans l'ensemble. Les répondants se sont avérés représentatifs en termes de grade et de sexe des proportions de la population totale.

Un certain nombre de questions posées s'inspirent de celles figurant dans le questionnaire de l'enquête de Monjardet et Gorgeon (1993, 1996, 1999, 2004).

Pour mettre en perspective et éclairer ces résultats, on a enfin mobilisé des données qualitatives (récits de vie, observations) recueillies à l'occasion d'une enquête sur les conditions de travail et la féminisation de la police au même moment que l'enquête par questionnaire (Pruvost, 2007b).

Le positionnement politique des policiers : une étude de cas

La distribution des attitudes politiques des groupes professionnels est généralement peu explorée, tant par la sociologie des professions que par la sociologie électorale. En sociologie des professions, les travaux empiriques portent davantage sur l'engagement formel des professionnels dans les réformes les concernant ou dans les actions collectives (grèves, action syndicale, création d'associations professionnelles) menées contre ces mêmes réformes (Kergoat, Imbert, Le Doaré *et al.*, 1992 ; Israël, 2009) que sur le niveau intermédiaire des formes quotidiennes de l'expression (conversations sur le lieu de travail, par exemple) et de l'engagement politique dans le contexte professionnel. En sociologie électorale, la plupart des enquêtes s'appuient sur la nomenclature des PCS de l'Insee (Cautrès, 2001 ; Mayer, 2010) et permettent aussi la distinction entre fonction publique et secteur privé (Rouban, 1999), mais les contraintes d'effectifs empêchent le plus souvent de raisonner au niveau plus fin des groupes professionnels.

En sociologie francophone et anglo-saxonne de la police, à l'exception de la chercheuse australienne Janet B. L. Chan, la question des affiliations politiques précises n'est pas davantage posée, en raison de la fermeture même du terrain (Chan, Devery et Doran, 2003). À tous les niveaux, les policiers ont tendance à s'abriter derrière leur devoir de réserve : les grades inférieurs sont soucieux de préserver la confidentialité sur un tel sujet, d'autant plus que la hiérarchie policière est directement liée à une majorité politique locale, fédérale ou nationale. De manière symétrique, la hiérarchie policière ne souhaite pas davantage que soit objectivée la plus ou moins grande connivence des policiers avec tel ou tel parti, afin d'esquiver toute accusation d'être une police politique. Il s'ensuit que le vote des policiers n'a pas fait en soi l'objet d'une investigation sociologique très poussée, aussi bien statistique qu'ethnographique. L'absence d'étude sociologique portant spécifiquement sur le positionnement politique des policiers n'est guère compensée par les enquêtes monographiques, qui n'abordent cette question qu'à la marge, en dehors d'une enquête menée sur le grade de commissaire (Ocqueteau, 2006).

C'est pourquoi nous avons pris le parti de nous appuyer sur nos propres observations (Pruvost, 2007a) afin de rendre compte des effets du devoir de réserve et des occasions de s'y soustraire. La norme (du moins celle qu'il nous a été donnée à voir entre 1999 et 2005) reste celle de la très classique « spirale du silence », qui conduit à un alignement des opinions sur ce que chacun croit être la *doxa* policière dominante afin d'atténuer les conflits (Noelle-Neumann, 1984). Cette spirale du silence peut, certes, être enrayée par les « grandes gueules » du commissariat qui commentent l'actualité politique et clament haut et fort leurs opinions, mais les policiers demeurent en majorité prudents : la rotation des personnels et des responsables hiérarchiques étant assez forte, les sympathies politiques sont le plus souvent énoncées de manière indirecte à travers les conceptions du métier. Il est par conséquent difficile de déterminer les moments (de la carrière, de la vie politique), le type

de relations entre pairs, le type de service, de poste, de situation de travail qui autorisent certains policiers à afficher leur couleur politique (et retiennent symétriquement les autres de le faire). Les affiliations syndicales, comme on le verra, ne constituent en effet pas un indice très sûr.

Une étude de cas, issue d'une observation réalisée au mois d'avril 2002 dans un commissariat de sécurité publique de la région parisienne, au moment même où Jean-Marie Le Pen se trouvait au second tour de la présidentielle, s'avère à cet égard très instructive. Cet événement semble en effet avoir délié les langues et la plupart des policiers observés sont sortis de leur réserve politique habituelle. Ont ainsi pu être confrontés quatre niveaux : les discours sur l'insécurité tenus par certains gardiens de la paix avant le 21 avril 2002, leurs pratiques professionnelles en situation (telles qu'elles ont été observées), leur réputation au sein du commissariat, enfin leur vote au premier tour de la présidentielle de 2002, tout au moins le vote revendiqué *a posteriori* dans l'enceinte du commissariat.

Le premier niveau (l'énoncé d'idéologies professionnelles) sera exploré à partir d'un échange de conversation sur la pertinence de l'usage des bombes lacrymogènes, antérieur au 21 avril 2002.

Après une intervention sur la voie publique, la brigade PS4 [police secours] (1) rentre au poste pour faire les procédures. Il est 20 h. La brigade en profite pour manger un peu et descend à la cuisine, où elle croise Jean-Jacques (gardien de la paix, 50 ans, à la BAC [brigade anti-criminalité]). Il est arrivé en avance. Il prend son service à 20 h 30. Il en profite pour prendre un café et faire part des derniers « cancons ». Il explique que « l'adjoint du DDSP [directeur départemental de la sécurité publique] vient de changer » et cet adjoint « n'aime pas du tout les lacrymos [bombes lacrymogènes] ».

Gérard (brigadier à la tête de la PS4, 45 ans) lui répond : « De toute manière, les lacrymos, ça ne passe pas du tout avec la population qu'on a. »

Sonia (gardienne de la paix de la PS4, 35 ans) n'est pas d'accord : « Ce serait quand même plus simple pour disperser les jeunes. »

Luc (gardien de la paix de la PS4, 32 ans) lance un pavé dans la mare en disant qu'« il faudrait un nouvel Honneur de la police. »

Gérard lui répond dans un sourire : « C'est pas d'extrême droite, ça ? »

Personne ne rebondit. Jean-Jacques va mettre au frigidaire sa « gamelle ».

Luc m'explique en aparté que Jean-Jacques est le mieux nourri du commissariat. « Il mange bio. » (extrait de journal de terrain, 15 avril 2002).

Dans cet échange de conversation de quelques minutes, le positionnement politique est allusif. Il est clarifié après le 21 avril 2002. Détaillons chacune des positions défendues par les protagonistes de ce dialogue à la lumière de deux autres niveaux d'analyse : le vote à la présidentielle et la réputation de l'agent.

Dans le débat sur les bombes lacrymogènes, Jean-Jacques ne prend pas parti, il se contente de diffuser la nouvelle de l'interdit qui touche l'usage des bombes lacrymogènes, mais son silence est éloquent. Il apparaît clair pour tout le monde qu'il approuve cette interdiction. Il est réputé pour son hostilité aux attitudes « cow-boys » de certains policiers et invoque régulièrement ses origines (Polonais, travaillant antérieurement à la chaîne dans l'industrie

(1) Il s'agit des policiers qui interviennent lorsque l'on compose le 17.

automobile) pour justifier son approche différente du métier. Il dira sans ironie à ses collègues qui ont voté Le Pen « avoir versé une larme pour le principe quand il a vu que Jospin n'était pas au second tour », sans dire pour autant pour qui il a voté. Sur le plan du travail policier, cette « baraque d'1,90 m » a bonne presse dans le commissariat. Il est utile en intervention avec les jeunes car sa taille impressionne et « calme tout de suite le jeu », selon les mots de ses collègues. La BAC à laquelle appartient Jean-Jacques fera pourtant, quelques jours après l'échange de conversation du 15 avril, un usage abusif de bombes lacrymogènes lors d'une intervention dans un café estudiantin. Les victimes du « gazage » voudront porter plainte. Jean-Jacques recevra très aimablement les étudiants ulcérés, tout en restant solidaire de ses collègues : il ne prendra pas leur plainte.

Gérard, qui tient une position modérée sur l'usage de bombes lacrymogènes (qu'il déconseille dans les cités de la circonscription), est considéré comme un policier irréprochable et honnête. En intervention, il ne dissimule pas son aversion à l'égard des « crassoux » (les jeunes des cités) et du rôle social qu'on leur fait trop souvent jouer, mais il traite très convenablement les petites affaires confiées à sa brigade, qui a la réputation d'être la plus sérieuse du commissariat. Il a voté Le Pen, non pas parce qu'il est lepéniste, mais pour « marquer le coup ». Il appartient au syndicat Alliance (positionné à droite).

Sonia défend une position plus dure et prône l'usage des armes (elle soutiendra à nouveau ce point de vue dur sur les armes à une autre occasion lors de l'observation), mais au sein du commissariat, elle a la réputation d'être une femme consensuelle qui ne « fait pas de chichis ». Le chef de service la nommera au mois d'avril responsable des affaires sociales : s'il y a un problème avec un fonctionnaire de police qui va mal, elle est censée faire la médiation avec la hiérarchie. Elle est furieuse de cette nomination parce qu'elle ne veut pas être considérée comme l'assistante sociale du service, mais elle est contrainte d'accepter la mission, hiérarchie oblige. Sonia a également voté Le Pen pour envoyer le message suivant à la droite : « il faut plus de répression ». Elle est au Syndicat général de la police affilié à Force ouvrière, parce qu'à Paris, où elle était avant, « c'était les plus puissants ».

Quant à Luc, plus jeune que Sonia, il ne cache pas son racisme, qu'il présente « éclairé » (il a lu des livres sur l'Afrique et il a suivi une formation sur l'immigration subsaharienne). Il a voté Le Pen et n'en est pas à son premier vote pour le leader du FN. Il est très légaliste (appliquant à la lettre les procédures). Son arme de prédilection : les timbres-amendes. Son chef de brigade (Gérard) doit le freiner dans ses fureurs contraventionnelles pour éviter la surcharge de travail administratif. Luc est un personnage comique au sein du commissariat. Il a toujours des anecdotes à raconter – des histoires drôles ou épiques de policiers dans lesquelles il se met en scène comme héros ou anti-héros. Il n'est pas inscrit à la FPIP (fédération professionnelle indépendante de la police, syndicat proche du Front national) car il veut sa mutation et il craint que cela ne soit un argument aggravant « en cas de pépin sur la VP [voie publique] ». Il est à Alliance.

De cette observation au mois d'avril 2002 dans un commissariat de sécurité publique, il ressort quatre résultats : les affiliations politiques et syndicales peuvent être disjointes ; le positionnement politique n'a pas d'incidence systématique sur les pratiques concrètes et la réputation de « bon policier » ; les policiers qui ont voté pour Le Pen ne s'en sont pas cachés alors que les policiers qui ont voté à gauche ne l'ont pas revendiqué explicitement ; enfin, le positionnement à gauche ne doit pas contrevenir aux logiques de solidarité corporatiste en cas de déviance policière.

L'accès à l'ensemble de ces niveaux – des conceptions du métier aux pratiques en passant par le positionnement politique – constitue néanmoins une occasion rare, en termes d'enquête, et tient pour partie au choc provoqué par le second tour de la présidentielle de 2002. Reste, pour les sociologues, l'exploration du niveau « intermédiaire » des conceptions du métier de policier – intermédiaire en ce qu'il se distingue de l'énoncé d'opinions publiques (politiques, syndicales, médiatiques) et du positionnement par le vote.

Explorer les idéologies professionnelles

Dans la sociologie de la police anglo-saxonne, les conceptions du métier constituent un champ de recherche à part entière, réunies sous l'étiquette d'étude de la « culture policière » (Waddington, 1999 ; Westmarland, 2008) ou de « rapport à l'éthique » (Klockars, Ivkovich, Harver *et al.*, 2000 ; Neyroud, 2008). Tantôt quantitatives, tantôt qualitatives, ces enquêtes tentent de définir des profils policiers : autoritaire, raciste, cynique, sexiste penchant plutôt vers un profil assez monolithique avec un positionnement conservateur, sinon réactionnaire (Skolnick, 1966). En France, Monjardet a cherché au contraire à établir la variabilité des adhésions idéologiques au sein de la police au moyen d'une enquête longitudinale sur une cohorte de gardiens de la paix (Monjardet et Gorgeon, 1993, 1996, 1999, 2004) qui permet d'identifier, sur la conception du métier, l'effet de la socialisation professionnelle sur dix ans. Cette enquête a été reprise par Alain, qui l'a adaptée aux policiers québécois (Alain, 2004 ; Alain et Grégoire, 2007).

Par-delà le débat qui oppose les tenants d'« une » culture policière à ceux qui mettent l'accent sur sa pluralité, ces enquêtes se fondent sur un double registre d'investigation en offrant dans un même questionnaire le choix entre diverses conceptions de la police et des cas pratiques à résoudre, permettant de tester le degré de légalisme des agents et d'établir des corrélations, par exemple entre une conception répressive du métier et un usage répressif et illégal de l'arme dans les situations fictives énoncées dans le questionnaire (Monjardet et Gorgeon, 1993 ; Klockars, Ivkovich, Herver *et al.*, 2000 ; Weisburg, Greenspan, Hamilton *et al.*, 2001 ; Alain, 2004 ; Alain et Grégoire, 2007).

Dans la suite de l'article, nous nous appuyons sur les données d'une enquête sociodémographique sur les conditions de travail et d'emploi des

policiers que nous avons menée en 2003 (Coulangeon, Pruvost et Roharik, 2003), répliquant pour partie une enquête statistique datant des années 1980 (Hauser et Masingue, 1983). Bien que l'objectif de l'enquête ne soit pas de cerner la culture ou l'éthique policières en tant que telles (à partir notamment du règlement des cas pratiques), elle comporte toutefois quatre questions, comprenant en tout vingt modalités, qui permettent de déterminer des conceptions du métier cohérentes. Ces quatre questions sont les suivantes : quelle est la mission première du policier ? Pour diminuer la criminalité, la police devrait travailler avec quel type de partenaire ? Selon vous, quelles sont les causes de la délinquance ? Vis-à-vis de quelles catégories pensez-vous qu'il faut être le plus vigilant ? Cette dernière question se distingue des trois autres en ce qu'elle permet d'approfondir le positionnement idéologique plus classique énoncé par les questions précédentes en mettant sur le même plan la vigilance à l'égard de catégories non délinquantes comme les jeunes et les immigrés *et* des catégories en infraction pénale comme les truands et les proxénètes (Pruvost et Névanen, 2009).

L'analyse des classes latentes

Pour mettre au jour les attitudes idéologiques sous-jacentes au positionnement sur ces quatre indicateurs, nous avons eu recours à une méthode de classification qui permet de circonscrire des sous-populations choisissant les mêmes modalités sur un certain nombre de questions. Parmi les méthodes utilisables lorsqu'une population est décrite par une série de variables catégorielles, nous avons retenu l'analyse des classes latentes (Encadré II), qui offre un critère de décision robuste quant au nombre de classes à retenir, contrairement à la classification par arbre de classification, habituellement employée comme outil de regroupement, qui laisse au chercheur la liberté, mais aussi la difficulté, de choisir l'étendue de sa typologie. Dans l'analyse des classes latentes, le nombre de classes est arrêté sur la base d'un test statistique qui mesure le degré d'adéquation entre la réalité telle qu'elle pourrait être organisée par le modèle théorique appliqué et la réalité même des données étudiées. Un degré trop faible d'adéquation implique le rejet de la solution de classification estimée par les algorithmes de modélisation.

À cela s'ajoute le principe de parcimonie qui oriente aussi la décision si plusieurs solutions de classification apparaissent pertinentes. Il est évident que plus le nombre de classes des typologies obtenues par la modélisation est important, plus le degré d'adéquation est amélioré. Le principe de parcimonie est mobilisé alors pour retenir la solution la plus économique, celle qui présente le nombre le plus réduit de classes de façon à garder un niveau d'adéquation statistiquement satisfaisant.

Ainsi, l'analyse des classes latentes reste un outil d'exploration des données très efficace (au même titre que l'analyse des correspondances multiples, par exemple) bénéficiant d'une meilleure gestion de l'interprétation des faits à travers les tests statistiques qu'elle met en place.

ENCADRÉ II. – *L'analyse des classes latentes*

Les modèles à variables latentes ont été introduits dans les sciences humaines dès le début du XX^e siècle avec l'analyse factorielle de Spearman, puis de Thurstone. Ils postulent l'existence des variables inobservables directement telles l'intelligence, l'engagement religieux, etc., mais dont on peut mesurer ou observer les effets, comme la fréquentation des lieux de culte, la réussite à certains tests, etc. Introduite principalement par Lazarsfeld vers 1950, l'analyse en classes latentes est considérée comme l'équivalent de l'analyse factorielle, dans le cas entièrement qualitatif : toutes les variables observées sont qualitatives (dichotomiques, mais pas nécessairement) et on postule l'existence d'une variable également qualitative à k modalités (appelées aussi *classes latentes*). Mais l'analyse en classes latentes peut être également vue comme une méthode de classification où les classes seraient telles qu'à l'intérieur de chacune les variables observées seraient indépendantes (Droesbeke, Lejeune et Saporta, 2005, p. 71).

En France, la diffusion de l'analyse des classes latentes a été plus tardive et plus limitée que dans le monde anglo-saxon, malgré la présentation précise, détaillée et directement inspirée des travaux de Lazarsfeld proposée par Boudon dans un article paru en 1962 dans la *Revue française de sociologie*. De fait, l'analyse des correspondances multiples et les méthodes de classification sur arbre hiérarchique ont été plus largement utilisées par les sociologues français.

D'un point de vue pratique, l'analyse des classes latentes permet donc de déterminer un ensemble de classes latentes réciproquement exclusives (ou, pour le dire en termes probabilistes, « localement indépendantes ») à partir de la distribution croisée de plusieurs variables catégorielles. La variable non observée (ou latente) dont les classes latentes sont les modalités peut être décrite en examinant les divers schémas d'interrelations entre les indicateurs observés. Des algorithmes d'estimation sont alors utilisés, à la suite desquels deux types de paramètres sont identifiés, qui permettent de décrire avec précision la variable latente : les probabilités des classes latentes (qui signifient la probabilité qu'un individu donné appartienne à une et seulement une des k classes de la variable latente ; dans la description finale de la variable latente, cela se traduit par une indication de la taille de chaque classe au sein de la population étudiée) et les probabilités conditionnelles (qui sont les probabilités respectives qu'un individu donné, appartenant à une des k classes identifiées de la variable latente, soit caractérisé par une modalité bien précise des variables observées utilisées dans la modélisation).

L'estimation de ces paramètres se fait par la méthode du maximum de vraisemblance. L'idée fondamentale de l'estimation par maximum de vraisemblance est de quantifier l'adéquation entre une distribution de probabilité et un échantillon : plus grande est la vraisemblance de l'échantillon, meilleure est l'adéquation. D'un point de vue pratique, cela peut se faire par le biais de l'algorithme EM (McLachlan et Krishnan, 2008). Cette méthode itérative permet de converger vers le maximum local de vraisemblance et s'effectue en deux étapes : une étape E (espérance) et une étape M (maximisation). La première étape consiste à calculer l'espérance de la log-vraisemblance complète (c'est-à-dire en supposant les classes non observées connues) et la seconde à trouver le maximum local. L'algorithme s'arrête lorsque la différence entre l'espérance de deux log-vraisemblances

.../...

complètes consécutives est inférieure à un seuil de tolérance fixé. On parle de « maximum local » car la fonction de vraisemblance peut avoir plusieurs maxima. Ainsi, lorsque tous ceux-ci ont été identifiés, seul le plus grand d'entre eux doit être retenu. Notons cependant que la probabilité que la fonction de vraisemblance ait un unique maximum tend vers 1 lorsque la taille de l'échantillon tend vers l'infini.

C'est de cette façon que l'on peut identifier plusieurs variables latentes ayant un nombre différent de modalités (ou classes latentes dans la terminologie de l'analyse), et le problème qui se pose à ce stade de la modélisation porte sur le choix, parmi toutes ces variables hypothétiques (latentes), de celle qui est la mieux ajustée aux données observées. Ce choix est alors guidé par une série de statistiques, dites de qualité d'ajustement, qui permettent de retenir la ou les solutions les plus proches d'un point de vue statistique de la réalité observée : *BIC* (*Bayesian information criterion* de Schwartz), *AIC* (*Akaike information criterion*), Chi^2 ou G^2 (*maximum likelihood statistical significance test*, souvent noté L^2 ou LL). Le recours à l'un ou l'autre de ces tests est dicté par la taille de l'échantillon étudié et par certaines conditions de régularité des distributions. Si leur interprétation est différente, tous ces tests vont dans le sens d'une mesure de l'écart entre les distributions proposées par les variables latentes identifiées et celles directement mesurées à travers les indicateurs observés. En ce qui nous concerne, nous utilisons le test LL , plus intuitif et adapté à la taille de la population étudiée que le test du Chi^2 (Heinen, 1996), et le critère du *BIC*, qui tient compte de la parcimonie du modèle.

Si les tests de qualité d'ajustement font apparaître plusieurs solutions possibles, le choix du « meilleur » modèle est ensuite orienté par le critère de la parcimonie, qui incite à privilégier un nombre réduit de classes, gage d'une image simplifiée de la réalité et garantie d'une distribution offrant des effectifs suffisamment importants pour permettre d'autres modélisations (une typologie est rarement le but ultime d'une recherche, l'explication des phénomènes sociaux conduit souvent à l'utilisation d'une classification comme indicateur à part entière dans d'autres types d'analyse, d'où la nécessité de ne pas trop « émettre » les effectifs afin que la portée des autres analyses secondaires ne soit pas compromise).

Les individus ont ensuite été regroupés par l'algorithme de notre modèle selon la proximité de leurs caractéristiques. La mise en œuvre de cette méthode a permis de constater que le modèle de classification qui répond le mieux aux deux critères méthodologiques consacrés – qualité d'ajustement et parcimonie – comprend trois classes latentes d'opinion (Tableau I). Le critère usuel de la qualité d'ajustement nous conduit, en effet, à accepter soit le modèle à trois classes ($\text{L}^2 = 598.19$, ddl [2] = 549, $p = 0.072$), soit celui à quatre classes ($\text{L}^2 = 547.55$, ddl = 532, $p = 0.31$). Le modèle à cinq classes ne fournit pas une solution unique (on ne peut pas identifier un maximum global parmi les maxima locaux identifiés par l'algorithme EM et on considère alors que le modèle n'est pas stable et on le rejette), risque d'ailleurs encouru dès

(2) ddl = degrés de liberté.

lors que l'on estime le modèle avec un nombre de plus en plus grand de classes latentes (Tableau I). Ensuite, entre les deux classifications identifiées, le modèle avec trois classes latentes et celui avec quatre classes latentes, le principe de la parcimonie nous incite à retenir la modélisation la plus économique, constituée de trois profils distincts (celle aussi pour laquelle le *BIC* a la valeur la plus faible).

TABLEAU I. – *Choix du modèle*

		L ² (or LL)	<i>BIC</i>	ddl	p-value
Modèle 1	1 classe	1 091.2042	-3 875.9496	583	2.7e-33
Modèle 2	2 classes	677.48370	-4 144.8302	566	0.00085
Modèle 3	3 classes	598.19653	-4 079.2776	549	0.072
Modèle 4	4 classes	547.55965	-3 985.0747	532	0.31

L'émergence de trois classes d'opinion : médians, répressifs et préventifs

L'analyse en classes latentes fait ressortir la forte cohérence des réponses des policiers et distingue trois classes significativement distinctes d'opinion policière. Dans leur enquête longitudinale, Monjardet et Gorgeon (1993, 1996, 1999, 2004) avaient pour leur part distingué quatre types de policiers (les légalistes ouverts, les légalistes fermés, les illégalistes ouverts et les illégalistes fermés) en combinant le degré de légalisme et d'ouverture au monde extérieur, leur permettant d'affirmer la pluralité des rapports au métier dans une profession réputée homogène. Une limite de cette division en quatre groupes, c'est qu'elle repose sur des effectifs qui ne sont plus significatifs avec la réduction du taux de réponse à chaque nouvelle passation du questionnaire. Alain (2004 ; Alain et Grégoire, 2007) a pris soin de subdiviser seulement en trois groupes son effectif, comportant un groupe qualifié de « relativiste » (3) qui n'est pas sans rappeler la catégorie des *médians* forgée dans notre propre analyse.

Comment en effet nommer les trois groupes qui ont émergé de la méthode statistique des classes latentes ? C'est un enjeu taxinomique important car l'analyse sociologique est immédiatement orientée par les formulations choisies. On a opté pour une terminologie policière, en adoptant les termes *répressif* et *préventif* pour les deux premiers groupes, et on a qualifié de *médian* le groupe intermédiaire (Tableau II).

(3) Alain distingue des réticents (l'usage de la force est acceptable, attitude plus ambivalente à l'égard des comportements dérogatoires, contre leur dénonciation), des relativistes et des conformistes (plus en faveur des sanctions).

TABLEAU II. – *Description des classes**

Variables	Modalités	Classe 1 <i>Répressifs</i> %	Classe 2 <i>Médians</i> %	Classe 3 <i>Préventifs</i> %	Total %
		45	45	10	100
Mission première du policier	Arrêter les délinquants	24	5,6	4,4	13,9
	Faire respecter la loi	57,4	58,9	39,6	56,3
	Secourir les personnes en danger	10,7	13,6	18,5	12,8
	Protéger les institutions républicaines	5	9,8	24,3	9,1
	Prévenir la délinquance	2,8	12,1	13,3	8
Pour diminuer la criminalité, la police devrait collaborer plus étroitement avec	Les parents	1,6	27,0	1	12,9
	Les gendarmes	45,9	35,7	29	39,7
	Les magistrats	46,7	8,8	1,8	25,3
	Les partenaires de la société civile (médecins, associations, enseignants)	5,7	28,4	68,2	22,1
L'augmentation de la délinquance est principalement due	À la pauvreté et au chômage	5,6	10,3	71,4	14,3
	Au manque d'encadrement de la famille et de l'école	26,7	86,9	1,8	51,1
	Au manque de sanctions de la justice et manque de places en prison	61,6	2,1	14,9	30,3
	À l'économie parallèle	4,8	0	11,3	3,3
	Au fait qu'on en parle trop dans les films et les médias	1,4	0,6	0,6	1
Vis-à-vis de quelles catégories pensez-vous qu'il faut être le plus vigilant ?	Les jeunes	10,5	31,2	4,6	19,2
	Les extrémistes	23,7	18,9	30,2	22,2
	Les immigrés	15,7	3,9	0,4	8,9
	Les truands, les proxénètes et la prostitution**	19,0	5,4	19,3	12,9
	La drogue (trafiquants de drogue, drogués)	29,5	30,2	27,0	29,6
	Les automobilistes	1,7	10,5	18,5	7,3
N		2 268	2 237	503	5 008

* Les mesures indiquées dans ce tableau représentent la fréquence observée des différentes modalités après la constitution des trois profils. Les probabilités conditionnelles estimées à l'aide de l'algorithme EM sont indiquées en Annexe.

** On a intégré la catégorie des proxénètes et des prostituées dans celle des truands car ces deux modalités étaient trop minoritaires pour faire l'objet d'une modalité à part entière.

Avant d'établir les distinctions nettes entre ces trois classes de policier, il convient de noter qu'il n'y a que deux modalités sur les vingt proposées qui se déclinent de manière similaire chez les *répressifs*, *médians* et *préventifs* : il s'agit, d'une part, de la vigilance à l'égard des dealers et des drogués, qui réunit un peu moins du tiers dans chaque classe d'opinion, et, d'autre part, de la responsabilité des films et des médias, que seul 1 % environ des policiers identifient comme une cause d'augmentation de la délinquance dans chacune des trois classes.

Il n'y a pas d'autres modalités qui recueillent les mêmes taux dans les trois classes d'opinion – signe qu'il existe bien des divergences de points de vue.

Les médians

Les *médians* constituent 45 % de notre effectif (4). On les a qualifiés de *médians* parce qu'ils incarnent la voie moyenne au sens statistique du terme et au sens sociologique de la *doxa* policière. Les *médians* se caractérisent également par leur place intermédiaire entre les deux extrêmes que sont les partisans d'une police répressive et les partisans d'une police préventive, soit qu'ils présentent des taux similaires à l'un des deux autres groupes, soit qu'ils suivent la même tendance, mais dans une moindre mesure.

Leur spécificité par rapport aux deux groupes concerne le rapport aux parents et aux jeunes : 27 % d'entre eux considèrent qu'il faut collaborer plus étroitement avec les parents, alors que cette dimension est totalement négligeable pour les *répressifs* et les *préventifs* (respectivement 1,6 % et 1 %). Dans le même ordre d'idée, les *médians* estiment qu'il faut accorder une vigilance plus particulière aux jeunes (à hauteur de 31,2 % d'entre eux) – vigilance que mentionnent très peu les *préventifs* (4,6 %) et moyennement les *répressifs* (10,5 %).

Cette attention portée aux jeunes est à resituer par rapport à la variable qui distingue le plus les *médians* des autres classes d'opinion : 86,9 % d'entre eux considèrent que la délinquance est due au manque d'encadrement familial et scolaire (à la différence des *préventifs*, qui ne citent cette cause qu'à hauteur de 1,8 % d'entre eux).

Dans tous les cas, le choix prioritaire pour ces trois modalités par les *médians* est cohérent et correspond au pragmatisme caractérisant les policiers ordinaires : ils prennent en compte les populations les plus immédiatement accessibles et auxquelles ils sont le plus fréquemment confrontés dans les commissariats, à savoir des parents et des jeunes.

Les *médians* se rapprochent des tenants d'une police préventive dans la distribution des contenus donnés aux missions prioritaires des policiers : contrairement aux *répressifs*, une petite partie d'entre eux y fait entrer en

(4) Monjardet et Gorgeon (2004), lors de la dernière passation de leur enquête longitudinale, notaient l'augmentation d'un groupe, qualifié de « centriste », qui ne prend pas de positions déterminées et est devenu majoritaire.

ligne de compte le secours (13,6 %) et la prévention de la délinquance (12,1 %). Le second taux est similaire aux *préventifs* à un point près, l'autre est proche dans une moindre mesure.

Les *médians* se rapprochent des tenants d'une police répressive sur un point : 58,9 % d'entre eux considèrent que la mission première du policier est de faire respecter la loi, mais c'est la seule proximité que l'on peut déceler. Les *médians* se trouvent plutôt à mi-chemin des points de vue répressif et préventif, plus proches tantôt des uns, tantôt des autres : ainsi, la protection des institutions républicaines paraît une mission prioritaire à 9,8 % d'entre eux (soit 5 points de plus que les *répressifs* et 14 de moins que les *préventifs*). La collaboration avec les gendarmes leur semble importante pour 35,7 % (10 points de moins que les *répressifs*, et 7 points de plus que les *préventifs*). La collaboration avec la société civile leur paraît également se justifier pour 28,4 % (23 points de plus que les *répressifs* et 40 de moins que les *préventifs*). De la même manière, la délinquance leur semble due aux conditions socioéconomiques pour 10,3 % d'entre eux (5 points de plus que les *répressifs*, et 61 de moins que les *préventifs*). Pour la vigilance envers les automobilistes, les *médians* occupent aussi une position intermédiaire entre les *répressifs* et les *préventifs*.

Les *médians* constituent ainsi un mélange de points de vue répressifs et préventifs, présentant une distribution sans extrême à l'exception de tout ce qui concerne les questions familiales – incarnant une sorte de relativisme doxique qui traduit bien le point de vue ordinaire des policiers, naviguant entre des injonctions contradictoires. Ce groupe de policier invoque la responsabilité des parents plus que celle des inégalités sociales.

Les partisans d'une police répressive

Ce groupe concerne 45 % des effectifs, au même niveau que les *médians*. Il se caractérise par sa propension à considérer que les missions de police sont de faire respecter la loi (57,4 %) et présente une distribution des autres missions prioritaires différente de celle des deux autres groupes. Vient en effet en deuxième position la mission d'arrêter les délinquants (24 % contre 5,6 % chez les *médians* et 4,4 % chez les tenants d'une police préventive). La protection des institutions républicaines ou la prévention de la délinquance n'est en outre envisagée que par une très faible minorité d'entre eux.

Pour diminuer la criminalité, les *répressifs* choisissent massivement de collaborer à part égale avec les magistrats (46,7 % d'entre eux contre 8,8 % chez les *médians* et 1,8 % chez les *préventifs*) et les gendarmes (45,9 % d'entre eux contre 35,7 % chez les *médians* et 29 % chez les *préventifs*). Inversement, seuls 5,7 % et 1,6 % des tenants d'une police répressive estiment qu'il faut travailler plus étroitement avec les partenaires de la société civile et les parents.

Toujours dans la même logique, les partisans d'une police répressive considèrent majoritairement que l'augmentation de la criminalité est due au manque de sanctions de la justice et au manque de places en prison (61,6 %

d'entre eux). M. Gardib (5), gardien de la paix, est tout à fait représentatif de ce positionnement :

« Ma doléance principale, c'est que le problème vient de la justice. Il faut la faire appliquer. Si les pros comme nous, on a des problèmes aussi, c'est que c'est toute une mentalité. On peut faire ce qu'on veut. [...] C'est fou... Et il ne se passe rien derrière. Ils ont arrêté des jeunes avec des cagoules, des gants et un fusil à pompe, ils n'ont rien eu. Ils ont pris des risques, les mecs se marraient. Et ils passent leur temps à vouloir un café, une cigarette. [...]. En ce moment, je vis une démotivation, j'attends beaucoup du gouvernement. La prévention, il y a des limites. » (M. Gardib, gardien de la paix, 29 ans, sécurité publique, 2002).

Chez les *répressifs*, très rares sont ceux qui accordent aux facteurs socioéconomiques une quelconque influence : seuls 4,8 % d'entre eux invoquent l'économie parallèle et 5,6 %, la pauvreté et le chômage. Par ailleurs, ces policiers ne sont que 1,7 % à juger importante la vigilance à l'égard des automobilistes, soit une proportion beaucoup plus faible que dans les deux autres groupes. Quant aux populations que doit cibler la police, elles sont avant tout criminelles : dealers et drogués constituent la population envers laquelle les *répressifs* estiment qu'il faut être le plus vigilant (pour 29,5 % d'entre eux). Viennent ensuite les extrémistes (23,7 %), les truands, les proxénètes et prostituées (19 %) et une population qui ne constitue pas une catégorie délinquante ou criminelle *a priori* : les immigrés. Les tenants d'une police répressive sont en effet les plus nombreux, comparativement aux *médians* et aux *préventifs*, à préconiser une vigilance particulière à leur encontre (15,7 % d'entre eux), comme l'illustre le propos de ce capitaine de sécurité publique :

« La délinquance est là et les Maghrébins sont loin d'y être étrangers. Nous, en termes de GAV [gardes à vue], c'est deux tiers de Maghrébins. Les causes, je les laisse à d'autres : les politiques. C'est pas mon problème. » (M. Capam, capitaine, 50 ans, sécurité publique).

Pour finir, on peut se demander si le poids de ce groupe dans l'enquête ne traduit pas l'effet du contexte politique de sa réalisation, quelques mois après le retour de la droite au pouvoir, au printemps 2002. Il est évidemment difficile de donner la mesure d'un tel effet. Tout au plus peut-on signaler que l'idéologie répressive prônée par ce groupe est la plus fréquente, un an après le départ de la gauche, qui a lancé la police de proximité. On a qualifié ce type de policiers de *répressifs* parce qu'ils ont une conception générale plus dure et plus fermée du rôle policier.

Les partisans d'une police préventive : à la marge de la profession

Le dernier groupe, celui des *préventifs*, représentant 10 % des effectifs de l'enquête, est, de loin, le plus minoritaire. Ce sont eux qui se rapprochent le

(5) Les enquêtés cités dans le texte sont tous anonymés, par l'attribution de patronymes fictifs.

plus de la notion anglo-saxonne de « *community policing* » (6). Certes, comme les *médians* et les *répressifs*, les *préventifs* considèrent que la police a prioritairement vocation à faire respecter la loi (39,6 %), mais de manière beaucoup moins massive que les deux autres groupes. Les *préventifs* accordent en effet, contrairement aux autres, une grande importance à la protection des institutions républicaines (24,3 %). La dimension du *care* au sens anglo-saxon du terme vient en troisième position, tout en restant supérieure aux deux autres catégories : ils sont 18,5 % et 13,3 % à estimer que le secours et la prévention de la délinquance constituent respectivement des missions prioritaires de la police. On voit se dessiner dans la distribution des réponses une conception du métier plus « citoyenne », à la fois plus orientée vers le service rendu à la population et à l'État. En d'autres termes, les *préventifs* optent majoritairement pour des missions de service public plutôt que de pure répression.

Ces policiers sont aussi ceux qui mettent le plus en avant, et de loin, les facteurs socioéconomiques de la délinquance. 71,4 % d'entre eux en attribuent l'augmentation à la pauvreté et au chômage, contre 10,3 % pour les *médians* et 5,6 % pour les *répressifs*. De même, 11,3 % d'entre eux évoquent également l'économie parallèle parmi les causes de l'augmentation de la délinquance, ce qui est nettement plus rare chez les *répressifs* (4,8 %) et totalement absent chez les *médians*.

Présentant un miroir inversé des *répressifs*, les *préventifs* sont très minoritaires à estimer utile une plus grande collaboration avec les magistrats (1,8 % contre 46,7 % pour les *répressifs*) et un peu moins enclins à promouvoir un partenariat avec les gendarmes (à hauteur de 29 % contre 35,7 % pour les *médians* et 45,9 % parmi les *répressifs*). Le fait d'accorder davantage que les *répressifs* et les *médians* une certaine importance à la protection des institutions républicaines n'implique cependant pas pour autant que la solution aux problèmes de criminalité relève pour eux uniquement des fonctions régaliennes de l'État. Les *préventifs* sont en effet très nettement les plus nombreux à prôner une collaboration étroite avec les partenaires de la société civile (éducateurs, assistantes sociales, associations, médecins et enseignants). Ils sont ainsi 68,2 % à plébisciter ce partenariat de proximité contre 5,7 % parmi les tenants d'une police répressive.

Par ailleurs, les *préventifs* sont aussi les plus nombreux à prôner la vigilance à l'égard des extrémistes (30,2 % contre 23,7 % pour les *répressifs* et 18,9 % pour les *médians*). Les *préventifs* sont par ailleurs totalement indifférents à la surveillance des immigrés (qui n'intéresse que 0,4 % d'entre eux contre 15,7 % parmi les *répressifs*) et peu enclins à accentuer le contrôle des jeunes (4,6 % d'entre eux contre 31,2 % parmi les *médians* et 10,5 % parmi les *répressifs*).

(6) On peut, à la suite de Trojanowicz et Bucqueroux (1990), décrire le « *community policing* » comme une nouvelle philosophie policière fondée sur la promotion de la collaboration entre policiers et citoyens, dans l'optique de régler les problèmes de criminalité, de troubles à l'ordre public, de cohabitation et de voisinage. Cette conception est très proche de celle qui a inspiré, en France, à la fin des années 1990, la politique dite de police de proximité.

Le seul point sur lequel *préventifs* et *répressifs* se rapprochent concerne la vigilance à l'égard des truands (pour 19 % d'entre eux) et de la drogue, qui réunit dans chacune des classes d'opinion entre 27 % et 30 % des policiers.

Des trois classes de policiers mises en évidence par la méthode des classes latentes, on peut au total retenir une polarisation assez nette en deux profils extrêmes, l'un, très fréquent, du côté répressif, l'autre, très minoritaire, du côté préventif, séparés par une masse de policiers en proportion équivalente aux policiers situés au pôle répressif, mais au profil beaucoup moins tranché que les deux autres. Ce résultat invite à distinguer « la » police en tant qu'institution vouée à faire respecter l'ordre social et « les » policiers (Robinson, [1978] 1996), qui ont des positions plus hétérogènes sur les manières de maintenir ce même ordre social. Ces diverses conceptions de la police sont néanmoins loin de peser le même poids. Il convient par conséquent de relativiser le pluralisme des opinions policières : rares sont les policiers qui défendent une conception préventive de la police. Bien que Monjardet ait par le passé montré la volatilité des opinions policières, et s'il faut ici tenir compte de la conjoncture de passation du questionnaire (Nicolas Sarkozy vient d'arriver au ministère de l'Intérieur et il semble plébiscité dans les milieux policiers hostiles à la police de proximité), force est de constater la masse que forment les opinions médianes et répressives, situant la *doxa* policière autour d'une plus ou moins grande répression et rendant très marginal le positionnement préventif des policiers.

Une analyse « toutes choses égales par ailleurs » de la distribution dans les trois classes d'opinion

Ayant décrit chaque classe d'opinion et leur poids respectif dans le rapport de force idéologique qui a cours au sein de l'arène policière, il importe d'en comprendre les ressorts. La distribution des individus dans chacune des trois classes d'opinion a ainsi, dans un second temps, été régressée sur un ensemble de caractéristiques professionnelles et sociodémographiques au moyen d'une série de modèles logistiques multinomiaux (7).

Cette méthode consiste à considérer l'une des modalités de la variable dépendante comme modalité de référence et à estimer l'effet propre d'une série de variables indépendantes sur la probabilité de se situer dans les autres modalités de cette même variable. En l'occurrence, l'une des trois classes est choisie comme modalité de référence – dans notre cas celle des *médians* – et on estime l'effet d'une série de variables indépendantes sur la probabilité de se trouver dans chacune des deux autres – ici, les *répressifs* et les *préventifs*. Par souci d'exhaustivité de l'analyse, les estimations présentées dans les Tableaux III

(7) Cette méthode de régression est une variante connue de la régression logistique binomiale, qui s'applique au cas où la variable dépendante est une variable nominale à plus de deux catégories et où celles-ci ne sont pas ordonnées, ce qui est précisément le cas des trois classes définies précédemment par la méthode des classes latentes.

reproduisent en fait tous les contrastes possibles : *répressifs/médians*, *préventifs/médians* mais aussi *préventifs/répressifs*. Dans la dernière colonne de chacune des trois parties des tableaux, la catégorie de référence de la variable dépendante n'est donc pas la même que dans les deux colonnes précédentes.

TABLEAU IIIa. – *Régression logistique de la distribution dans les trois classes d'opinion selon diverses variables sociales et professionnelles (modèle 1)*

		Répressifs vs Médians			Préventifs vs Médians			Préventifs vs Répressifs		
		β	p	OR	β	p	OR	β	p	OR
Constante		0,084			-1,49	***		-1,574	***	
Grade	Officier	0,312	**	1,4	0,259		1,5	-0,053		
	Brigadier	-0,233	**	0,8	0,077		1,5	0,311	*	1,4
	Gardien de la paix									
	Autres	0,14			-1,256			-1,396		
Service	SP									
	PJ	0,272			-0,082			-0,353		
	RG	-0,095			0,659			0,754		
	CRS	0,182			0,298			0,116		
	PAF	0,051			0,072			0,021		
	DFPN	-0,132			0,14			0,273		
Khi2	60,7									
ddl	16									

Note : *** p < 0,001 ; ** p < 0,01 ; * p < 0,05.

TABLEAU IIIb. – *Régression logistique de la distribution dans les trois classes d'opinion selon diverses variables sociales et professionnelles (modèle 2)*

		Répressifs vs Médians			Préventifs vs Médians			Préventifs vs Répressifs		
		β	p	OR	β	p	OR	β	p	OR
Constante		-0,650	***		-1,376	***		-0,726	*	
Grade	Officier	0,351	**	1,4	0,412	*	1,5	0,060		
	Brigadier	-0,199	*	0,8	0,186		1,5	0,385	**	1,5
	Gardien de la paix									
	Autres	0,265			-1,202			-1,467	*	0,2
Service	SP									
	PJ	0,256			0,033			-0,223		
	RG	-0,093			0,405			0,498		
	CRS	0,008			0,087			0,079		
	PAF	0,100			0,011			-0,088		
	DFPN	-0,096			0,166			0,263		
Tâches occupées le plus souvent	Îlotage	0,121			0,123			0,002		
	Patrouille	0,196	*	1,2	-0,127			-0,323	*	0,7
	Garde	0,190			-0,155			-0,346		
	Filature	0,782	***	2,2	0,047			-0,735	*	0,5
	Procédure	0,229	*	1,3	-0,120			-0,349	*	0,7
	Recherche de preuves et d'indices	0,463	***	1,6	-0,294			-0,757	**	0,5
	Interpellation	0,414	***	1,5	-0,146			-0,560	***	0,6
	Audition	-0,157			-0,082			0,075		
Prise de plaintes	0,069			-0,347			-0,416	*	0,7	

.../...

		Répressifs vs Médiants			Préventifs vs Médiants			Préventifs vs Répressifs		
		β	p	OR	β	p	OR	β	p	OR
	Règlement de conflits	0,100			-0,144			-0,245		
	Contact avec le public	-0,030			0,239			0,269		
	Maintien de l'ordre	0,396	**	1,5	0,282			-0,114		
	Maniement des armes	0,337			0,270			-0,067		
	Conduite	0,303	*	1,4	0,336			0,033		
	Gestion	0,042			-0,169			-0,211		
	Commandement	0,273	*	1,3	-0,125			-0,398	*	0,7
	Rédaction de notes et rapports	0,174			-0,031			-0,205		
	Enseignement/tutorat	0,143			-0,417			-0,560	*	0,6
	Autre	-0,621			-11,559			-10,939		
Tenue	Civil									
	Tenue	-0,060			-0,190			-0,130		
Satisfaction :	0 sur 3	0,528	***	1,7	0,213			-0,315		
écart entre	1 sur 3	0,297	**	1,3	0,220			-0,076		
3 tâches et	2 sur 3	0,152			-0,010			-0,163		
3 compétences	3 sur 3									
Khi2		196,7								
ddl		62								

Note : *** p < 0,001 ; ** p < 0,01 ; * p < 0,05.

TABLEAU IIIc. – *Régression logistique de la distribution dans les trois classes d'opinion selon diverses variables sociales et professionnelles (modèle 3)*

		Répressifs vs Médiants			Préventifs vs Médiants			Préventifs vs Répressifs		
		β	p	OR	β	p	OR	β	p	OR
Constante		0,666	*		-3,050	***		-3,716	***	
Grade	Officier	0,347	*	1,4	0,206			-0,141		
	Brigadier	0,029			0,074			0,045		
	Gardien de la paix									
	Autres	0,256			-1,517	*	0,2	-1,773	*	0,2
Service	SP									
	PJ	0,229			0,028			-0,202		
	RG	-0,099			0,252			0,352		
	CRS	-0,007			-0,003			0,004		
	PAF	0,101			0,052			-0,050		
	DFPN	-0,109			0,184			0,293		
Tâches occupées le plus souvent	Îlotage	0,066			0,147			0,081		
	Patrouille	0,091			-0,087			-0,178		
	Garde	0,128			-0,162			-0,290		
	Filature	0,700	**	2,0	0,115			-0,585		
	Procédure	0,176			-0,047			-0,223		
	Recherche de preuves et d'indices	0,431	**	1,5	-0,351			-0,782	**	0,5
	Interpellation	0,357	***	1,4	-0,148			-0,505	**	0,6
	Audition	-0,176			-0,034			0,143		
	Prise de plaintes	0,024			-0,316			-0,340		
	Règlement de conflits	0,022			-0,109			-0,131		
	Contact avec le public	-0,024			0,281	*	1,3	0,305	*	1,4
	Maintien de l'ordre	0,347	**	1,4	0,307			-0,040		
	Maniement des armes	0,348			0,217			-0,131		

.../...

		Répressifs vs Médiants			Préventifs vs Médiants			Préventifs vs Répressifs		
		β	p	OR	β	p	OR	β	p	OR
	Conduite	0,305	*	1,4	0,352			0,047		
	Gestion	0,069			-0,167			-0,236		
	Commandement	0,330	**	1,4	-0,197			-0,527	**	0,6
	Rédaction de notes et rapports	0,102			0,043			-0,059		
	Enseignement/tutorat	0,075			-0,409			-0,484		
	Autre	-0,351			-12,727			-12,376		
Tenue	Civil									
	Tenue	-0,065			-0,145			-0,081		
Satisfaction : écart entre 3 tâches et 3 compétences	0 sur 3	0,466	**	1,6	0,250			-0,216		
	1 sur 3	0,307	**	1,4	0,261			-0,046		
	2 sur 3	0,156	*	1,2	0,006			-0,150		
Sexe	Femme	-0,208	*	0,8	-0,676	**	0,5	-0,468	*	0,6
	Homme									
Âge		-0,026 ^(a)	***	1,0 ^(a)	0,016	*	1,0 ^(a)	0,043	***	1,0 ^(a)
PCS du père	Agriculteur exploitant	0,265			0,067			-0,199		
	Commerçant, artisan, chef d'entreprise	-0,159			0,014			0,173		
	Cadre supérieur, profession libérale	0,179			0,288			0,108		
	Profession intermédiaire	0,018			0,074			0,057		
	Employé	0,092			-0,097			-0,189		
	Ouvrier									
	Policier et militaire grade sup. Policier et militaire grade inf.	0,085 0,159			0,457 0,157			0,372 -0,003		
Parents fonctionnaires	Aucun									
	Père fonctionnaire	-0,049			-0,153			-0,104		
	Mère fonctionnaire	-0,001			0,089			0,090		
	Père et mère fonctionnaires	-0,095			0,090			0,185		
Diplôme	Inférieur au bac	-0,078			0,026			0,103		
	Bac									
	Bac + 2	0,211	*	1,2	0,122			-0,088		
	Bac + 3 et au-delà	0,246			0,353			0,107		
Résidence durant l'enfance	Île-de-France	0,035			0,115			0,080		
	Autre									
Profession du conjoint	Policier ou militaire	0,150			-0,474	*	0,6	-0,624	**	0,5
	Autre									
Khi2		352,9								
ddl		96								

Note : *** p < 0,001 ; ** p < 0,01 ; * p < 0,05.

(a) Une précaution s'impose à la lecture des *odds ratio* calculés à partir de variables continues – ici, l'âge –, pour lesquelles l'effet mesuré correspond à la variation estimée du rapport de chances associé à une augmentation d'une unité – ici, une année – de la variable considérée. Le signe de la variation importe davantage que son amplitude, qui dépend fortement de l'unité de mesure de la variable.

Les variables introduites dans les modèles

L'analyse menée au moyen de la régression logistique vise à déterminer dans quelle mesure les variations observées dans l'orientation des attitudes mesurée par la distribution dans les trois classes d'opinion, définies par la

méthode des classes latentes, résistent au contrôle de ces effets par un certain nombre de caractéristiques professionnelles de base. Il s'agit plus précisément ici de mesurer les effets associés au grade et au service. De ce point de vue, alors que l'échantillon initial comprenait principalement trois corps, nous n'en avons ici retenu que deux. Les commissaires, dont l'effectif était trop faible, ont été exclus de l'analyse, qui ne porte donc que sur le corps des officiers (soit les commandants, capitaines, lieutenants, qui depuis la réforme de 1995 ont remplacé les inspecteurs et les officiers de paix) et sur le corps d'encadrement et d'application, à l'intérieur duquel nous avons distingué les gardiens de la paix et les brigadiers, constituant le grade intermédiaire entre officiers et gardiens de la paix. Quant à la catégorie « autres », elle constitue une catégorie résiduelle, peu interprétable car hétérogène, comprenant des adjoints de sécurité ou des administratifs qui ont incidemment rempli le questionnaire. Elle ne sera pas, elle non plus, analysée en tant que telle.

Le « service » correspond aux directions, qui sont, dans notre échantillon, au nombre de six : la sécurité publique (SP), la police judiciaire (PJ), les renseignements généraux (RG), les compagnies républicaines de sécurité (CRS), la police aux frontières (PAF) et la Direction de la formation de la police nationale (DFPN). L'analyse opère aussi une distinction entre les policiers exerçant tout ou partie de leur service « en tenue » et ceux qui ne travaillent qu'en civil.

Ces deux premières variables sont complétées par l'indication des rôles le plus fréquemment occupés par les policiers dans l'exercice de leur activité. Cette information désigne, par-delà la qualification du poste, la fonction effectivement remplie le plus souvent dans une liste de dix-neuf tâches (îlotage, patrouille, garde, filature, procédure, recherche de preuves et d'indices, interpellation, audition, prise de plaintes, règlements de conflits, contact avec le public, maintien de l'ordre, maniement des armes, conduite, gestion, commandement, rédaction de notes et rapports, enseignement/tutorat, autre), qui sont chacune introduites dans l'analyse en tant que variables dichotomiques, en précisant toutefois que les répondants étaient contraints par le questionnaire à n'en désigner que trois au plus.

À ces propriétés objectives de l'activité s'ajoute une dernière caractéristique, qui renvoie davantage à la perception que les policiers ont des conditions d'exercice de leur activité, dont on peut supposer qu'elles ne sont pas sans effet sur l'orientation des attitudes mesurée par la distribution au sein des trois profils d'attitude préalablement définis. Cette variable est construite à partir de la combinaison des réponses fournies à la question portant sur les trois rôles le plus souvent occupés et des réponses fournies à la question portant sur les trois rôles dans lesquels les policiers déclarent se sentir le plus compétents, choisis parmi les mêmes catégories que précédemment. La combinaison des réponses données à ces deux questions permet de distinguer quatre configurations, qui renvoient en quelque sorte à quatre modalités ordonnées de la satisfaction au travail. La première modalité, qui regroupe 9,5 % des répondants, correspond au cas de figure des policiers pour lesquels aucune correspondance n'apparaît entre les trois missions le plus fréquemment

accomplies et celles dans lesquelles ils se sentent le plus compétents. La deuxième modalité (26 % des répondants) correspond à ceux pour lesquels cette correspondance s'établit dans un cas sur trois, la troisième (30 %) à ceux pour lesquels celle-ci s'établit dans deux cas sur trois, tandis que la quatrième (34,5 %) correspond à une superposition parfaite entre missions les plus fréquentes et missions dans lesquelles les policiers se perçoivent le plus compétents.

On a enfin ajouté au modèle de régression des variables de contrôle situées en amont de l'entrée dans le métier. Ces variables de contrôle comprennent le sexe, l'âge, le niveau de diplôme (inférieur au baccalauréat, baccalauréat, bac + 2, bac + 3 et au-delà) et la catégorie socioprofessionnelle du père – renseignée selon la nomenclature Insee des PCS (agriculteurs exploitants ; commerçants, artisans et chefs d'entreprise ; cadres, professions intellectuelles supérieures et professions libérales ; professions intermédiaires ; employés ; ouvriers), mais en traitant séparément les policiers et les militaires en deux catégories distinctes selon leur grade (commissaires, inspecteurs et officiers supérieurs de l'armée et de la police du côté des grades supérieurs, gardiens de la paix, brigadiers, sergents, caporaux et soldats du rang du côté des grades inférieurs). On contrôle aussi l'impact de l'origine francilienne – en distinguant les policiers ayant passé la plus grande partie de leur enfance en Île-de-France de ceux ayant essentiellement grandi en province –, l'influence de la profession du conjoint – en distinguant les conjoints policiers et militaires des autres conjoints –, ainsi que l'effet associé au fait d'avoir eu des parents fonctionnaires, situation relativement fréquente chez les policiers interrogés dans l'enquête, puisqu'elle concerne un peu plus d'un tiers d'entre eux.

Afin de mesurer plus précisément l'influence de ces variables, trois modèles successifs sont testés : pour le premier, seules sont introduites les variables de grade et de service (modèle 1). Pour le deuxième, sont ajoutées à ces mêmes variables celles du rôle occupé, de la satisfaction au travail définie par la combinaison des missions accomplies le plus souvent et des missions dans lesquelles les policiers se sentent le plus compétents, ainsi que le travail en uniforme (modèle 2) et, pour le troisième, l'ensemble des variables introduites dans les deux modèles précédents, auxquelles s'ajoutent les caractéristiques sociodémographiques des répondants de l'enquête (modèle 3). En estimant successivement ces trois modèles, on cherche à tester la robustesse des effets associés aux variables « professionnelles » introduites dans le premier modèle lorsqu'ils sont contrôlés par les variables introduites dans les deux modèles suivants. L'interprétation de l'effet des variables indépendantes sur la distribution des répondants de l'enquête dans les trois classes d'attitudes s'effectue de la même manière que dans le cas de la régression logistique binaire. Pour les variables catégorielles, une situation de référence est désignée, par rapport à laquelle sont estimés les effets des autres modalités. Pour les variables continues, le paramètre estimé (β) mesure l'effet d'une variation d'une unité de la variable considérée. L'étoilage accolé aux paramètres correspond au test de significativité statistique des effets. Les tableaux rapportent aussi, pour les paramètres significativement différents de zéro, les

odds ratio (OR) ou *rapports de chances*. Un *odds ratio* égal à 1 correspond à une absence d'effet, un *odds ratio* supérieur à 1 désigne un effet positif d'autant plus prononcé que sa valeur est élevée (probabilité relative accrue) et un *odds ratio* inférieur à 1 un effet négatif d'autant plus prononcé que sa valeur se rapproche de 0 (probabilité relative réduite).

La prépondérance des effets associés à la position professionnelle

Les résultats de l'analyse « toutes choses égales par ailleurs » (Tableaux III) montrent en premier lieu un lien entre le grade, les services occupés et la distribution dans les différentes classes d'opinion. Ainsi, les officiers, qui constituent la hiérarchie médiane, se distinguent significativement des gardiens de la paix par une probabilité plus forte à se situer du côté des *répressifs* plutôt que du côté des *médians*.

Ce penchant répressif des officiers résiste au contrôle par l'introduction des rôles le plus souvent occupés (voir modèle 2), à ceci près que les attitudes des officiers semblent désormais davantage polarisées : davantage *répressifs* que *médians*, ils apparaissent aussi significativement plus *préventifs* que *médians*, mais ce second contraste apparaît plus faiblement significatif, et, surtout, il ne résiste pas au contrôle des caractéristiques sociodémographiques des policiers introduites dans le modèle 3, contrairement au penchant répressif. Toutes choses égales par ailleurs, les officiers demeurent ainsi, selon le modèle le plus développé, sensiblement et significativement plus *répressifs* que *médians* relativement aux gardiens de la paix. Est-ce parce qu'ils se trouvent plus éloignés du terrain que les gardiens de la paix, plus spécialisés dans les affaires criminelles et, de ce fait, plus enclins à préférer une ligne dure, détachée de l'observation directe de relations sociales plus ordinaires ? Est-ce aussi un effet de la formation juridique des officiers et de la militarisation récente de leur corps d'appartenance ?

Le fait d'être en civil ou en tenue ne paraît en revanche pas exercer d'effet significatif sur l'orientation idéologique des policiers. Il semble ainsi que la ligne de partage autrefois très forte entre les policiers qui portaient l'uniforme (grades inférieurs) et ceux qui ne le portaient pas (grades supérieurs) se soit dissoute, du fait notamment que le port de l'uniforme ne dépend désormais plus du grade mais de la tâche exercée.

Le cas des brigadiers mérite un traitement à part : ceux-ci présentent en effet une probabilité plus forte que les gardiens de la paix de se situer du côté des *préventifs* plutôt que des *répressifs*, tout au moins dans les deux premiers modèles, qui ne prennent en compte que des éléments de position professionnelle. Ce grade, entièrement constitué d'agents issus des gardiens de la paix par voie d'examen interne (tandis que les officiers sont pour moitié recrutés par voie de concours externe), se trouve en position intermédiaire, entre la hiérarchie des officiers et la base, cumulant une expérience de terrain qui les rend solidaires des gardiens de la paix et une expérience de mobilité

ascendante, par le biais de la formation continue, les conduisant à exercer un commandement de proximité. Cette double position pourrait avoir pour effet de prédisposer à une idéologie plus préventive. Pour autant, cette spécificité apparente des brigadiers disparaît dès que l'on introduit les variables socio-démographiques de contrôle.

Le service d'affectation, quel que soit le grade, n'exerce pas d'effet significatif sur la distribution des attitudes dès le modèle 1, qui ne prend en compte que la position professionnelle, ce qui suggère que l'appartenance à une direction de police plutôt qu'à une autre n'oriente pas significativement les attitudes idéologiques. Ces résultats invalident certaines idées reçues sur la distribution des positions idéologiques des différentes catégories de fonctionnaires de police. Ainsi de l'idée selon laquelle les policiers affectés dans les services de sécurité publique ou les CRS se distingueraient par des attitudes plus répressives. De même, alors que dans la culture policière, mais aussi dans le sens commun, les policiers des renseignements généraux ou de la direction de la formation sont souvent perçus comme plus réflexifs, comme des « intellectuels », ils n'apparaissent ici spécifiquement associés à aucun des trois profils dès lors que l'ensemble des caractéristiques sociales et professionnelles sont introduites dans l'analyse.

Cette absence d'incidence du service peut être expliquée par la polyvalence d'un certain nombre de directions de police, qui tend à affaiblir leur spécificité. Pour ne prendre que deux exemples, le maintien de l'ordre n'est aujourd'hui en rien le monopole des CRS, puisqu'il y a des unités de maintien de l'ordre en sécurité publique et dans la police de l'air et des frontières. De la même manière, la police judiciaire n'a pas le monopole de la procédure, de la filature ou de la recherche de preuves et d'indices. Il est de ce fait davantage pertinent de prêter attention à l'effet des rôles effectivement occupés, indépendamment du grade, du service d'affectation et de la prise d'uniforme, comme c'est le cas dans les modèles 2 et 3. Les résultats sont à cet égard éloquentes : la nature des missions policières exercées influence effectivement très nettement la distribution dans les trois classes d'opinion.

Certaines tâches sont ainsi plus fortement associées au profil répressif qu'au profil médian ou préventif. C'est le cas des tâches de maintien de l'ordre, de conduite ou d'interpellation, de patrouille, mais aussi des tâches de procédure, de filature, de recherche de preuves et d'indices et de commandement. Ce dernier point éclaire d'un jour nouveau l'attrait des officiers pour le profil répressif : au-delà du grade, c'est le fait de se trouver en position de commandement qui distingue les *répressifs* des autres profils.

À l'inverse, occuper un poste de contact avec le public est significativement associé, dans le troisième modèle, à un penchant pour le profil préventif plus affirmé que pour les deux autres profils. Mais c'est la seule tâche à avoir une telle incidence. D'autres assez proches, telles que l'ilotage, la prise de plainte, le règlement de conflits ne semblent pas exercer d'effet significatif sur la distribution dans les trois profils d'attitudes définis par les classes du modèle. De même, les tâches dites « intellectuelles » dans la profession,

comme la rédaction de notes et de rapports, l'enseignement ou la gestion, n'exercent pas d'effet.

Pour résumer, les idéologies professionnelles semblent se conformer à une double division du travail policier. Division verticale, d'une part, entre les tâches de commandement et celles qui lui sont subordonnées ; division horizontale, d'autre part, entre le travail de répression et d'investigation et les autres tâches. De ce point de vue, que le travail de recherche du flagrant délit sur la voie publique et de contrainte physique (allant de la patrouille au maintien de l'ordre et à l'arrestation), qui constitue le cœur du métier (8), incline à la répression n'est pas surprenant. Mais que le travail d'investigation se situe lui aussi du côté répressif plutôt que du côté médian ou préventif constitue un résultat plus inattendu. La manière dont une commissaire justifie, en entretien, l'orientation « droitière » des policiers d'investigation permet sans doute d'éclairer ce résultat :

« C'est vrai qu'en police judiciaire on est plus d'esprit à droite, dans la mesure où, à gauche, on défend plus les idées du délinquant que du policier. On donne le beau rôle au voyou. Donc ça nous choque. » (Mme Comidol, commissaire divisionnaire, 49 ans, PJ).

L'effet associé au type de tâches exercées suggère ainsi que la socialisation professionnelle qui s'élabore dans l'exercice d'un métier singulier reconfigure les opinions, comme s'il y avait un effet de contamination réciproque entre certaines missions policières et l'idéologie qui les sous-tend. Pour pouvoir tolérer de faire du maintien de l'ordre, il est salutaire de ne pas considérer que la mission prioritaire de la police consiste à faire de la prévention. Ce conditionnement idéologique par le rôle est à ce point solide qu'il résiste lorsque l'on ajoute les variables de contrôle sociodémographiques (âge, sexe, origine sociale, diplôme) pour la plupart des tâches précédemment citées. Ainsi le commandement, le maintien de l'ordre, l'interpellation et la conduite conservent-ils un effet positif sur l'adhésion à une idéologie répressive et un effet répulsif sur l'adhésion à une idéologie préventive, tandis que le contact avec le public place les policiers du côté préventif.

La socialisation professionnelle semble ainsi produire une dynamique autoréalisatrice, un « effet de brigade », qui porte à épouser l'idéologie dominante du poste auquel on se trouve assigné et qui, il faut le souligner, vaut surtout pour l'idéologie répressive. Il convient toutefois de demeurer prudent dans l'interprétation du sens de la relation entre situation professionnelle et orientation idéologique : les policiers adoptent-ils une idéologie répressive parce qu'ils occupent un poste qui implique de faire un travail de répression ou occupent-ils ce poste pour être en adéquation avec leur conception de la police ? Seule l'observation longitudinale et la mobilisation de données qualitatives permettrait ici de le préciser. L'affectation sur un poste précis ne

(8) On rappellera que la police, tout en exerçant des tâches variées, reste *in fine* « un marteau » (Monjardet, 1996). Pour le débat entre Brodeur et Bittner sur l'aspect définitoire ou non de la contrainte physique dans le métier policier, voir leurs articles respectifs de 2001 dans *Déviance et société*.

relève que très partiellement du libre choix ; y rester durablement constitue en revanche sans doute davantage un gage d'accommodement avec le poste. À défaut de pouvoir quantifier dans l'enquête le temps passé sur un même poste, on a cherché à approcher cette dimension à travers la mesure de la satisfaction professionnelle des policiers.

Penchant répressif et frustration professionnelle

Les idéologies policières se différencient fortement et significativement au regard d'une forme de satisfaction au travail. Cette variable a été construite, rappelons-le, à partir du degré d'adéquation exprimé entre les tâches le plus souvent accomplies et celles dans lesquelles les policiers se sentaient le plus compétents. Une corrélation significative apparaît à cet égard : c'est lorsque l'écart entre les missions privilégiées par l'individu et les rôles qui lui sont assignés est le plus grand que le penchant répressif est le plus prononcé. Il est possible de lire plus largement l'effet de cette tension comme un effet de frustration professionnelle, au regard duquel les attitudes policières ne se démarquent tout compte fait pas radicalement de celles observées dans d'autres champs de la vie sociale.

Cet effet, comme les précédents, résiste assez largement au contrôle des caractéristiques sociodémographiques des policiers interrogés dans l'enquête (modèle 3). Ainsi ces effets ne procèdent-ils pas d'un effet de sélection lié aux propriétés sociales et culturelles des agents rencontrés dans les différents grades et voués à différents types de missions, mais semblent bel et bien propres aux caractéristiques de la socialisation et de l'expérience professionnelles au sein de l'univers policier.

Dans la mesure où une part substantielle des fonctionnaires de police, quel que soit leur grade, ne choisissent pas leur poste, en particulier en début de carrière, et se trouvent soumis à une forte rotation des postes (à l'arrivée d'une nouvelle politique ministérielle, d'un nouveau chef de service, à la faveur d'une mutation ou d'une promotion), la frustration professionnelle de ne pas pouvoir faire coïncider totalement rôles et compétences est une expérience assez fréquente poussant à privilégier une idéologie répressive plutôt que médiane.

L'incidence régulière quasi linéaire de la variable de la satisfaction au travail invite à reconsidérer le principe de polyvalence et d'interchangeabilité des fonctionnaires de police qui conduit à reconfigurer perpétuellement les organigrammes, particulièrement en sécurité publique (Lemaire, 2008). Ce mode de gestion des ressources humaines, déjà en cours lorsqu'ont été progressivement introduites de nouvelles techniques de management (Matelly et Mouhanna, 2007), comporte un coût : le durcissement idéologique des policiers.

La faiblesse des effets de l'origine et du diplôme

Par comparaison avec les effets associés au grade et à la nature des tâches effectuées, les effets des caractéristiques introduites dans l'analyse au titre des variables de contrôle apparaissent relativement modestes, en dépit de l'amélioration sensible de la qualité d'ajustement aux données que procure leur prise en compte, quelle qu'en soit la mesure (pseudo R^2 ou différence des rapports de vraisemblances). Les caractéristiques de la socialisation familiale, telles qu'elles sont captées par la catégorie socioprofessionnelle du père (notamment le fait d'avoir un père policier ou militaire) et le statut d'emploi des parents (appartenance ou non à la fonction publique), n'exercent en particulier aucune influence significative sur la distribution dans les trois classes d'opinion.

Le niveau de diplôme exerce une influence significative et quelque peu inattendue sur cette distribution, puisqu'exclusivement attachée au penchant relatif des diplômés de niveau bac + 2 à la répression. Peut-être ce résultat peut-il lui aussi s'interpréter dans la logique de la frustration évoquée précédemment, associée ici à l'expérience d'un relatif déclassement qui, dans la police plus encore que dans d'autres corps de la fonction publique, se concentre sans doute plus particulièrement sur cette catégorie de diplômés, dont le ressentiment social et professionnel trouverait à s'exprimer dans l'adhésion aux conceptions policières les plus répressives (Peugny, 2006). Cet effet circonscrit à ce seul niveau de diplôme contredit les stéréotypes. On aurait pu en effet imaginer une corrélation entre un haut niveau de diplôme et une idéologie préventive : dans une profession où le niveau de diplôme exigé est plus faible par rapport au grade exercé que dans d'autres secteurs de la fonction publique, on aurait pu s'attendre à ce que les policiers surdiplômés, atypiques, présentent des dispositions particulières, tout au moins au profil préventif. Tel n'est pas le cas, renforçant ici l'effet de la position professionnelle sur les propriétés sociales qui précèdent l'entrée dans la police.

Les effets de l'âge, du sexe et de la profession du conjoint comme reflet de la socialisation professionnelle

Les effets de l'âge, du sexe et de la situation professionnelle du conjoint se situent, à l'opposé des effets liés à l'origine sociale ou au diplôme, parmi les plus prononcés. De manière tout à fait significative, on observe tout d'abord que l'attrait pour le profil répressif diminue très sensiblement avec l'âge, tandis que s'accroît en sens inverse celui pour le profil préventif. Ainsi, plus les policiers avancent en âge, plus ils ont de chances d'être *préventifs* plutôt que *médians* ou *répressifs*. Que cette variable se décline de manière cohérente pour toutes les classes d'opinion en montre la solidité. En l'absence de données longitudinales, il est cependant difficile de démêler les effets liés à

l'avancée dans le cycle de vie des effets associés à l'appartenance à des cohortes différentes, entrées dans la profession dans des contextes différents.

L'interprétation de l'effet de l'âge est rendue difficile par le fait que celui-ci ne constitue pas en réalité une propriété indépendante de l'exercice de la profession elle-même. Ainsi, l'effet du poste occupé recouvre partiellement la pyramide des âges : aux plus jeunes les métiers dits d'action dans la profession (arrestation, maintien de l'ordre), aux plus anciens les métiers les plus tranquilles. Le fait que l'effet de l'âge résiste au contrôle, dans le modèle logistique, du type de tâche exercée incite cependant à privilégier l'effet de l'avancée en âge comme un effet de l'expérience acquise qui éloignerait les policiers des attitudes les plus répressives, également les plus stéréotypées et les plus en phase avec les représentations idéologiques forgées à l'écart de la confrontation avec la réalité du terrain. C'est du reste l'interprétation la plus usuelle dans la profession : les anciens sont plus posés, plus réflexifs, et les jeunes policiers des « cow-boys » avides d'être les héros de la lutte contre l'insécurité.

L'hypothèse de l'effet de génération renvoie, quant à elle, davantage à l'influence des contextes de recrutement et de déroulement de carrière, qui, du point de vue de l'environnement professionnel comme du point de vue des idéologies sécuritaires, différencient très sensiblement les générations de policiers. Mais l'alternance politique des vingt dernières années rend difficile une telle approche : en entretien ont certes émergé des policiers antigauchistes, héritiers de l'ère « Marcellin » ou « Pasqua », d'autres clairement fidèles au projet socialiste, à la police de proximité de Chevènement, mais ces affiliations ne suffisent pas à créer des promotions d'officiers et de gardiens de la paix d'une même couleur politique, comme cela a pu être le cas au grade de commissaire.

La mesure de l'influence des conceptions policières défendues par tel ou tel gouvernement dépassant de beaucoup les possibilités offertes par l'enquête, on peut en revanche s'appuyer sur l'évolution du recrutement policier : alors que, dans les années 1970 et 1980, le concours d'inspecteur est beaucoup moins sélectif et permet d'absorber une assez grande variété de parcours, la création du concours d'officier en 1995 constitue une rupture : l'obligation de défilé et de porter l'uniforme durant la formation et suivant le poste, l'accent mis sur les connaissances juridiques et le commandement conduisent toute une partie des candidats soit à se reporter sur le concours de commissaire, soit à ne pas passer le concours, resserrant ainsi le profil des officiers recrutés. En témoigne ce capitaine, tuteur des élèves officiers passant dans son commissariat :

« Quand il y a des stagiaires lieutenants, c'est moi qui les prends. Je leur explique, je leur donne des astuces, il faut les canaliser. J'essaie de leur dire d'être plus souple. Moi, j'avais des collègues en pattes d'eph' et cheveux longs. Maintenant, je ne ferais pas quinze jours comme ça, je me ferais virer. On forme des officiers trop militaires. Ceux qui tombent sur moi n'ont pas de chance, parce que ce n'est pas ce que je prône. » (M. Capri, capitaine, 39 ans, SP, 2002, recruté en 1982).

Autre évolution générationnelle majeure, le niveau d'études possédé par les policiers a augmenté plus vite que le niveau d'études exigé, notamment au grade de gardien de la paix, suscitant peut-être une forme de frustration auprès des jeunes recrues, dont on a vu qu'elle exerçait une influence sur l'orientation idéologique, qui peut être en partie captée par l'effet de l'âge.

Cet effet générationnel est enfin corroboré par l'évolution des caractéristiques du recrutement policier tel qu'il se donne à voir dans l'enquête (Pruvost et Roharik, 2011). Nous avons en effet comparé les deux générations les plus éloignées en âge parmi les répondants (les plus anciennement recrutés *versus* les néophytes) afin de circonscrire les contours sociodémographiques de ces deux générations, mais aussi les différences en matière de motivations initiales, qui sont notoires : les plus jeunes affirment avoir choisi le métier policier par vocation pour l'aventure davantage que par vocation pour des missions altruistes. Même s'il s'agit là d'une remémoration rétrospective des motivations initiales (biaisée par la situation présente) et s'il reste délicat de séparer les effets d'âge des effets générationnels, on voit bien se dessiner deux types de vocation distincts, qui renvoient à deux conceptions du métier.

Comme l'effet de l'âge, l'effet du sexe, s'agissant d'une profession peu féminisée (14 % en 2003), peut difficilement s'analyser comme l'effet d'une caractéristique sociodémographique purement exogène. Minoritaires dans une profession où elles sont sur-sélectionnées, les femmes se distinguent ainsi nettement des hommes par une plus grande conformité à l'égard du profil *médian* et un éloignement plus prononcé tant du profil *répressif* que du profil *préventif*. Tout se passe comme si les carrières statistiquement improbables des femmes dans la police s'accompagnaient d'une adhésion plus grande à la *doxa* professionnelle et à un éloignement relatif des postures extrêmes et « militantes ». Autrement dit, pour faciliter leur intégration, les femmes policières auraient en quelque sorte tout intérêt à mettre à distance la figure de « l'assistante sociale » ou du « facho » (Pruvost, 2007a).

L'effet associé à la profession du conjoint souligne lui aussi l'importance du contexte proprement professionnel sur la formation des valeurs et des opinions. Les policiers dont le conjoint est lui-même policier présentent ainsi une plus grande proximité avec les profils *répressif* et *médian* par référence au profil *préventif*. Cet effet de la profession du conjoint suggère que l'endogamie favoriserait l'identification à des attitudes répressives et une plus grande distance à l'égard des attitudes préventives.

Il faut noter que les femmes étant noyées dans un groupe majoritairement masculin, elles ont plus de chances d'avoir un conjoint dans la police que l'inverse. C'est le cas de 60 % d'entre elles. Est ici confirmé un point observé sur le terrain policier : l'endogamie, bien plus que l'héritage policier (seulement 10 % de policiers hommes ou femmes ont un père dans la profession), crée une solidarité de type clanique qui ne contribue pas à l'ouverture de la profession (Pruvost, 2007a). L'exemple de Mme Garlieuteb, réputée pour être une forte personnalité, autoritaire, est emblématique : mariée à un CRS, elle n'hésite pas à faire de son mariage un gage de sa loyauté professionnelle.

« Je n'aurais pas pu me marier avec quelqu'un d'autre [en dehors de la police]. Je vis police, je mange police. Je dors police. Quand mon mari manque de respect à ses collègues, je le rappelle à l'ordre : "CRS un jour, CRS toujours". » (Mme Garlieuteb, 51 ans, officier, SP).

*
* *

Notre enquête révèle que les idéologies policières, si elles sont plurielles, sont loin de peser le même poids. De manière inductive, par la méthode des classes latentes, on a certes pu dégager trois positions, une conception préventive et répressive de la police, avec une position intermédiaire, mais l'analyse fait ressortir la force de l'adhésion à une *doxa* professionnelle (Champy, 2009) qui semble transcender les divisions internes au monde des policiers et dont il est difficile de penser qu'elle reflète seulement la spécificité du contexte de recueil des données (présidentielle de 2002, nomination de Nicolas Sarkozy au ministère de l'Intérieur). La majorité des policiers interrogés en 2003 penche en effet du côté d'une conception ferme du métier qui considère qu'il faut privilégier la collaboration avec le binôme gendarmes-magistrats (pour les *répressifs*) ou le binôme gendarmes-parents (pour les *médians*), et que la délinquance est principalement due aux défaillances de la justice (manque de sanctions, manque de places en prison) pour les *répressifs* ou au manque d'encadrement de la famille et de l'école pour les *médians*. Minoritaires sont les policiers pensant qu'il faut privilégier la collaboration avec les partenaires de la société civile et que la délinquance est due à la pauvreté et au chômage.

Si les attitudes des *médians* ne se laissent pas aisément interpréter en termes de positionnement politique, celles des *répressifs* font dans l'ensemble assez clairement écho aux conceptions policières défendues en France par la droite, tandis que les positions exprimées par les *préventifs* évoquent davantage celles traditionnellement défendues par la gauche. En bref, bien que l'enquête ne fournisse pas d'informations directes sur le positionnement politique, encore moins sur le vote des policiers, nos résultats accréditent une certaine proximité idéologique de la profession avec la droite, comme l'exprime assez radicalement ce jeune officier, interrogé en 2001 :

« C'est impossible d'être policier pour s'intégrer dans une brigade et de tenir un discours de gauche. Si vous n'êtes pas de droite et pas raciste, ce qui est mon cas, c'est difficile, même à la BPM [brigade de protection des mineurs]. C'est difficile de faire l'appologie de l'intégration. » (M. Lieutef, lieutenant, 29 ans, PJ, 2001).

L'influence prépondérante de la socialisation professionnelle des policiers en matière de positionnement idéologique constitue un autre résultat important, alors que l'on pouvait s'attendre à voir émerger un effet prééminent de la socialisation « primaire » des policiers, captée dans l'analyse par les propriétés sociodémographiques antérieures à l'engagement dans la police. Or, l'analyse révèle que le diplôme et la PCS du père pèsent très peu dans

l'orientation plus ou moins répressive, préventive ou médiane. Quant aux effets significatifs du sexe (qui font pencher les femmes du côté médian) et de l'âge (qui font pencher les anciens du côté préventif), ils renvoient au mode de recrutement policier et peuvent eux aussi s'interpréter comme des effets liés à la socialisation professionnelle et à la morphologie sociale de la profession. Si les femmes se caractérisent par une position assez neutre, c'est ainsi vraisemblablement pour une part parce que leur situation minoritaire exerce une certaine pression à la « discrétion » et à la « retenue » dans la manifestation, explicite et implicite, de leurs points de vue (il s'agit bien pour elles de ne pas se faire remarquer par des points de vue extrêmes). Quant à l'effet de l'âge, il capte très probablement pour partie celui de l'expérience accumulée, dont il est courant de penser, chez les policiers eux-mêmes, qu'elle va de pair avec une certaine modération, dont témoigne l'éloignement, avec l'âge, du profil répressif.

Les effets de la socialisation professionnelle apparaissent plus clairement encore à la lumière de l'effet très significatif des variables proprement professionnelles : l'appartenance au grade d'officier et l'affectation prioritaire à certaines tâches comme la patrouille, la conduite, le travail de police judiciaire, le maintien de l'ordre accentuent la probabilité de défendre une conception répressive de la police, révélant une coïncidence des idéologies policières avec le poste occupé. Le sens de ces effets est toutefois incertain. Deux hypothèses se font face : soit les policiers choisissent certaines fonctions selon leur orientation idéologique, ce que l'on ne peut exclure mais qui n'est pas strictement mesurable, soit les fonctions policières occupées remodelent les opinions.

Ces deux options se combinent sans doute pour partie, à l'origine d'« effets de poste », dont l'étude nécessiterait la combinaison d'enquêtes ethnographiques plus approfondies (Fassin, 2011), permettant par exemple d'observer des effets de brigade dans un commissariat, et la collecte de données longitudinales, autorisant l'étude du remodelage des opinions au cours de la carrière. La mise en évidence dans notre enquête du poids du poste immédiatement occupé par les agents dans la conception du métier pourrait expliquer de ce point de vue pourquoi les enquêtes quantitatives longitudinales menées dans le passé sur les policiers ont identifié une certaine volatilité des opinions policières : changeant de postes fréquemment, les policiers adoptent en quelque sorte l'idéologie leur permettant de donner un sens à leur mission, en particulier dans le cas de l'idéologie répressive (Monjardet et Gorgeon, 1993, 1996, 1999, 2004).

Car, et c'est un autre résultat important de notre enquête, il n'apparaît pas de relation très affirmée entre l'adhésion à l'idéologie préventive et le fait d'occuper des postes qui relèvent du « *community policing* » (îlotage, enseignement, règlement de conflits, prise de plainte), si ce n'est pour les tâches relevant du « contact avec le public », qui semble significativement associé au profil préventif plutôt qu'aux deux autres (modèle 3). On peut sans doute interpréter ce résultat comme un signe que l'organisation policière ne promeut pas à ces postes un profil particulier de policier, ni ne développe de doctrine

d'emploi assez convaincante pour remodeler les opinions de ses agents, qui, en 2003, accordent davantage de prestige aux opérations « coup de poing » qu'au travail plus invisible de la résolution pacifique des conflits.

Philippe COULANGEON

*OSC – Sciences-Po-Cnrs
27, rue Saint-Guillaume
75007 Paris*

*LSQ-Crest
Timbre J350
3, Avenue Pierre Larousse
92240 Malakoff*

philippe.coulangeon@sciences-po.fr

Geneviève PRUVOST

*CESDIP – Cnrs-UVSQ
Immeuble Edison
43, boulevard Vauban
78280 Guyancourt*

gpruvost@free.fr

Ionela ROHARIK

*CESPRA – Ehess-Cnrs
105, boulevard Raspail
75006 Paris*

roharik@ehess.fr

ANNEXE. – Probabilités conditionnelles estimées par l'algorithme Estimation-maximisation

Variable	Modalités	Classe 1	Classe 2	Classe 3
		<i>Répressifs</i>	<i>Médians</i>	<i>Préventifs</i>
		0,4479	0,4044	0,1477
Mission première du policier	Arrêter les délinquants	0,2177	0,0809	0,0579
	Faire respecter la loi	0,5826	0,5700	0,4822
	Secourir les personnes en danger	0,1102	0,1351	0,1599
	Protéger les institutions républicaines	0,0586	0,0923	0,1861
	Prévenir la délinquance	0,0309	0,1217	0,1138
Pour diminuer la criminalité, la police devrait collaborer plus étroitement avec	Les parents	0,0256	0,2704	0,0553
	Les gendarmes	0,4975	0,3192	0,3039
	Les magistrats	0,4098	0,1411	0,0825
	Les partenaires de la société civile (médecins, associations, enseignants)	0,0672	0,2693	0,5583
L'augmentation de la délinquance est principalement due	À la pauvreté et au chômage	0,0637	0,1303	0,4179
	Au manque d'encadrement de la famille et de l'école	0,3299	0,7947	0,2846
	Au manque de sanctions de la justice et manque de places en prison	0,5501	0,0665	0,2020
	À l'économie parallèle	0,0456	0,0001	0,0860
	Au fait qu'on en parle trop dans les films et les médias	0,0107	0,0084	0,0095
Vis-à-vis de quelles catégories pensez-vous qu'il faut être le plus vigilant ?	Les jeunes	0,1367	0,2853	0,1021
	Les extrémistes	0,2363	0,1899	0,2657
	Les immigrés	0,1454	0,0522	0,0164
	Les truands, les proxénètes et la prostitution	0,1623	0,0740	0,1814
	La drogue (trafiquants de drogue, drogués)	0,2969	0,2967	0,2881
	Les automobilistes	0,0225	0,1019	0,1463

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Alain M.**, 2004. – « Une mesure de la propension des policiers québécois à dénoncer des comportements dérogatoires, éléments de culture policière et cultures organisationnelles », *Déviance et société*, 28, 1, pp. 3-31.
- Alain M., Grégoire M.**, 2007. – « L'éthique policière est-elle soluble dans l'eau des contingences de l'intervention ? Les recrues québécoises, trois ans après la fin de la formation initiale », *Déviance et société*, 31, 3, pp. 257-282.
- Bittner E.**, 2001. – « Florence Nightingale à la poursuite de Willie Sutton », *Déviance et société*, 25, 3, pp. 285-305.
- Boudon R.**, 1962. – « Le modèle des classes latentes », *Revue française de sociologie*, 3, 3, pp. 259-289.
- Braconnier C.**, 2010. – *Une autre sociologie du vote. Les électeurs dans leurs contextes : bilan critique et perspectives*, Paris, Lextenso-Éditions.
- Brodeur J.-P.**, 2001. – « Le travail d'Egon Bittner : une introduction à la sociologie de la force institutionnalisée », *Déviance et société*, 25, 3, pp. 307-323.
- Cautrès B.**, 2001. – « Catégories socio-professionnelles » dans **P. Perrineau, D. Reynié** (dirs.), *Dictionnaire du vote*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 152-158.
- Champy F.**, 2009. – *La sociologie des professions*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Chan J. B. L. ; Devery C., Doran S.** (collabs.), 2003. – *Fair Cop. Learning the art of policing*, Toronto, University of Toronto Press.
- Coulangeon P., Pruvost G., Roharik I.**, 2003. – *1982-2003 : enquête sociodémographique sur les conditions de vie et d'emploi de 5 221 policiers*, rapport au ministère de l'Intérieur, Paris, Institut des Hautes Études de la Sécurité Intérieure.
- Droesbeke J.-J., Lejeune M., Saporta G.** (éds.), 2005. – *Modèles statistiques pour données qualitatives*, Paris, Éditions Technip.
- Duchesne S., Haegel F.**, 2004. – « La politisation des discussions. Au croisement des logiques de spécialisation et de conflictualisation », *Revue française de science politique*, 54, 6, pp. 877-909.
- Fassin D.**, 2011. – *La force de l'ordre. Une anthropologie de la police des quartiers*, Paris, Le Seuil.
- Hauser G., Masingue B.**, 1983. – *Les policiers, leurs métiers, leur formation*, Paris, La Documentation Française.
- Heinen T.**, 1996. – *Latent class and discrete latent trait models. Similarities and differences*, London, Sage.
- Hughes E. C.**, 1996. – *Le regard sociologique. Essais choisis*, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales.
- Israël L.**, 2009. – « Un droit de gauche ? Rénovation des pratiques professionnelles et nouvelles formes de militantisme des juristes engagés dans les années 1970 », *Sociétés contemporaines*, 73, pp. 47-71.
- Kergoat D.** (dir.) ; **Imbert F., Le Doaré H., Senotier D.** (collabs.), 1992. – *Les infirmières et leur coordination*, Boulogne, Lamarre.
- Klockars C. B., Ivkovich S. K., Harver W. E., Haberfeld M. R.**, 2000. – « The measurement of police integrity », *Research in brief*, Washington (DC), National Institute of Justice.
- Lemaire É.**, 2008. – « Spécialisation et distinction dans un commissariat de police. Ethnographie d'une institution segmentaire », *Sociétés contemporaines*, 72, pp. 59-80.
- Matelly J.-H., Mouhanna C.**, 2007. – *Police, des chiffres et des doutes*, Paris, Michalon.
- Mayer N.**, 2010. – *Sociologie des comportements politiques*, Paris, Armand Colin.
- McLachlan G. J., Krishnan T.**, 2008. – *The EM algorithm and extensions*, Hoboken (NJ), John Wiley & Sons.
- Monjardet D.**, 1996. – *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*, Paris, La Découverte.

- Monjardet D., Gorgeon C.**, 1993. – *La socialisation professionnelle des policiers, étude longitudinale de la 121^e promotion des élèves gardiens de la paix*. Tome I : *La formation initiale*, Travail et Mobilités, CNRS-Université Paris X-Institut des Hautes Études de la Sécurité Intérieure.
- 1996. – *La socialisation professionnelle des policiers, étude longitudinale de la 121^e promotion des élèves gardiens de la paix*. Tome II : *La titularisation*, Travail et Mobilités, CNRS-Université Paris X-Institut des Hautes Études de la Sécurité Intérieure.
- 1999. – *La socialisation professionnelle des policiers, étude longitudinale de la 121^e promotion des élèves gardiens de la paix*. Tome III : *La banalisation*, Travail et Mobilités, CNRS-Université Paris X-Institut des Hautes Études de la Sécurité Intérieure.
- 2004. – *La socialisation professionnelle des policiers, dix ans plus tard*. Tome IV : *La cristallisation*, CERSA, CNRS-Université Paris 2-Institut des Hautes Études de la Sécurité Intérieure.
- Mouffe C.**, 1993. – « Pour un pluralisme agonistique », *Revue du MAUSS*, 2, pp. 98-105.
- Neyroud P.**, 2008. – « Policing and ethics » dans **T. Newburn** (ed.), *Handbook of policing*, Cullompton, Willan Publishing, pp. 666-692.
- Noelle-Neumann E.**, 1984. – *The spiral of silence : public opinion, our social skin*, Chicago (IL), University of Chicago Press.
- Ocqueteau F.**, 2006. – *Mais qui donc dirige la police ? Sociologie des commissaires*, Paris, Armand Colin.
- Peugny C.**, 2006. – « La mobilité sociale descendante et ses conséquences politiques : recomposition de l'univers de valeurs et préférence partisane », *Revue française de sociologie*, 47, 3, pp. 443-478.
- Pruvost G.**, 2007a. – *Profession : policier. Sexe : féminin*, Paris, Édition de la Maison des Sciences de l'Homme.
- 2007b. – « Enquêter sur les policiers. Entre devoir de réserve, héroïsation et accès au monde privé », *Terrain*, 48, pp. 131-148.
- 2008. – « Ordre et désordre dans les coulisses d'une profession. L'exemple de la police nationale », *Sociétés contemporaines*, 72, pp. 81-102.
- Pruvost G., Névanen S.**, 2009. – « Étrangers : quels policiers prônent la vigilance ? », *Plein droit*, 82, pp. 15-19.
- Pruvost G., Roharik I.**, 2011. – « Comment devient-on policier ? 1982-2003. Évolutions sociodémographiques et motivations plurielles », *Déviance et société*, 35, 3, pp. 281-312.
- Pudal R.**, 2011. – « La politique à la caserne. Approche ethnographique des rapports à la politique en milieu pompier », *Revue française de science politique*, 61, 5, pp. 917-944.
- Robinson C. D.**, [1978] 1996. – « Deradicalization of the policeman : a historical analysis » dans **R. Reiner** (ed.), *Policing*. Volume II : *Controlling the controllers : police discretion and accountability*, Aldershot, Dartmouth, pp. 199-222.
- Rouban L.**, 1999. – « Les attitudes politiques du fonctionnaire. Vingt ans d'évolution », *Les cahiers du CEVIPOF*, 24 : http://www.cevipof.com/fichier/p_publication/446/publication_pdf_cahierducevipof24.pdf.
- Skolnick J. H.**, 1966. – *Justice without trial : law enforcement in democratic society*, New York (NY), Wiley.
- Strauss A. L.**, 1992. – *La trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme*, Paris, L'Harmattan.
- Trojanowicz R., Bucqueroux B.**, 1990. – *Community policing : a contemporary perspective*, Cincinnati (OH), Anderson Publishing.
- Waddington P. A. J.**, 1999. – « Police (canteen) sub-culture. An appreciation », *British journal of criminology*, 39, 2, pp. 287-309.
- Weisburg D., Greenspan R., Hamilton E. E., Bryant K. A., Williams H.**, 2001. – *The abuse of police authority. A national study of police officers' attitudes*, Washington (DC), Police Foundation : <http://www.policefoundation.org/pdf/AOANarrative.pdf>.
- Westmarland L.**, 2008. – « Police cultures » dans **T. Newburn** (ed.), *Handbook of policing*, Cullompton, Willan Publishing, pp. 253-280.